



## COMPTE RENDU DU CHSCT ET DU CT D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 24 AVRIL 2020 EN AUDIOCONFÉRENCE

Le CHSCT et le comité technique d'Administration Centrale Unique a été présidé, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, en présence, notamment, du représentant du HFDS, Dr Williams JOSSE, Armelle CHAPPUIS, Nadia SEDRAOUI, Dr CHIRIAC, Dr LECOMTE, les représentants de la DFAS, de la DGEFP, de la DNUM.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Point d'information sur le suivi des indicateurs de reporting ;
- Point d'information sur les mesures SST ;
- Point d'information sur les fiches réflexes ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le secrétaire adjoint de séance est M. Thierry CATELAN –UNSA Solidarités.

Aucune déclaration préalable n'est énoncée mais des questions relatives au CIA, aux procédures en cours d'élaboration de déconfinement, à la mise en œuvre de l'Ordonnance du 15 avril dernier relative au retrait de jours de RTT et de congés, aux procédures de recrutement de 300 agents pour le soutien de la mise en œuvre du chômage partiel.

➤ **Sur l'embauche d'agents en renfort pour la mise en œuvre du dispositif de chômage partiel :**

Le président précise que les fiches de poste ont été diffusées pour des contrats de 6 mois, pour 50% de catégorie A, 25% de catégorie B et 25% de catégorie C. Le représentant de la DGEFP ajoute que la procédure a été mise en œuvre par les Direccte au niveau local.

➤ **Sur la mise en œuvre de l'Ordonnance du 15 avril 2020 :**

Le président précise que suite à une audio avec Olivier Dussopt, les marges de manœuvre sont ténues, le cadre étant bien fixé.

Une note relative à la mise en application de ce texte est en cours actuellement et insistera sur la nécessaire bienveillance dont devront faire preuve les managers en prenant en considération les nécessités de service et le besoin de repos des agents qui ont subi cette

période de confinement qui a été très difficile psychologiquement pour certains. La journée du 22 mai qui avait déjà été programmée sera incluse dans le nombre de jours de RTT ou de congés qui seront déduits.

Une réunion sera organisée avec le réseau des BRHAG pour une mise en œuvre empreinte d'intelligence collective de proximité, étant conscient que certains agents vivent mal leur mise en ASA.

➤ **Sur le CIA :**

Les services y travaillent actuellement pour respecter la période de versement de juillet, dans la mesure du possible.

➤ **Suivi des indicateurs de reporting :**

Le Dr JOSSE rappelle le nombre de cas en France hier et confirme que l'on est en phase de décroissance, tout en précisant que la région Île de France devance la Région Grand Est actuellement, le respect des gestes barrières étant plus impérieux encore en tant qu'outil de prévention et davantage encore lors du déconfinement.

Il prévoit la communication de graphiques lors de la prochaine réunion sur les cinq indicateurs que sont : les missions essentielles à distance, les missions essentielles en présentiel, les missions non essentielles à distance, les ASA et le nombre de cas COVID en AC au 15 avril.

Globalement, trois DAC comptent au moins 50% de leurs effectifs en activité à domicile, et 10 DAC de 10 à 30% : le travail à distance doit être favorisé.

Le travail en présentiel est diversement mis en œuvre et dépend de l'activité de la DAC, selon qu'elles participent à la cellule de crise, à la maintenance, au soutien des DAC. Ainsi le HFDS a besoin de 60% de son effectif en présentiel quand d'autres directions sont en dessous des 20% en présentiel.

Concernant les agents en ASA, l'on en dénombre 408 au total sur l'ensemble des 23 DAC, leur nombre variant d'une direction à une autre, de 0 pour l'IGAS, la DREES, le HFDS, la DAEI, BCOMJS, à 50 pour la DDC, 49 pour les Cabinets et structures rattachées, 92 pour la DRH, 26 pour la DGCS et la DSS.

Sur le nombre d'agents ayant déclarés être ou avoir été atteints par le Covid-19, 47 agents ont été dénombrés.

➤ **Sur le projet de plan de déconfinement**

Le président insiste sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour éviter une seconde vague de Covid-19 qui anéantirait tous les efforts consentis jusqu'ici.

Un projet est en cours de finalisation et doit être validé par les ministres. Ce plan constituera l'ossature du déconfinement et sera présenté aux représentants du personnel dans le cadre

des différentes instances pour discussions et compléments pratiques de mise en œuvre. D'ores et déjà, il est certain que le déconfinement ne pourra être général, le travail à domicile demeurera la règle après le 11 mai. La reprise sera très progressive et dans le strict respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Aucune structure ne pourra fonctionner comme elle fonctionnait avant le confinement : bureaux, crèches, cantine, réunions, etc. Aucune formation ne pourra se dérouler en présentiel, une plateforme de formation à distance étant en cours d'expertise projet piloté par Stéphanie RENAUD.

Le Dr JOSSE rappelle la nécessaire aide des représentants du personnel dans l'alerte des situations difficiles et l'obligation d'une communication la plus large possible des numéros de téléphone pour le soutien psychologique. En effet, le N° vert de l'IAPR n'a reçu aucun appel et le soutien psychologique n'a enregistré que 11 entretiens, une majorité d'hommes, toutes catégories confondues.

Les représentants du personnel insistent sur la communication, le plus tôt possible, en direction des agents qui ne disposent pas de matériel informatique chez eux et donc pas de mail, pour les informer de leur situation à compter du 11 mai prochain.

Le président confirme que le retour ne pourra qu'être progressif et sous garantie du strict respect des conditions sanitaires.

Le président remercie les participants et lève la séance.

La séance est levée à 13H25.